

Module de conseil Cash BFR

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Dans le cadre du Plan France Relance, les entreprises industrielles peuvent bénéficier d'une aide au conseil avec le dispositif d'accompagnement Module de conseil Cash BFR.

Le chef d'entreprise est ainsi accompagné par un responsable conseil Bpifrance et un consultant indépendant pour faire le point sur les comptes (bilan de l'état de la trésorerie) et établir une stratégie et des priorités d'action.

Cet accompagnement a pour objectifs de :

- relever les flux de trésorerie : stocks, créances clients, dettes fournisseurs, optimisation du bas de bilan, externalisations possibles,
- élaborer un plan d'action court terme et moyen terme sur chaque grand poste clef pour les améliorer et optimiser la trésorerie.

Le module de conseil Cash BFR est mobilisable dans la limite des financements disponibles.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le module de conseil Cash BFR s'adresse aux PME ou ETI industrielles indépendantes, clientes ou non clientes de Bpifrance.

— Critères d'éligibilité

Les PME doivent :

- réaliser au minimum 2 M€ de chiffre d'affaires sur un bilan de 12 mois,
- avoir minimum 3 ans d'existence,
- employer au minimum 10 salariés.

Pour quel projet ?

Les équipes de l'entreprise seront mobilisées 10 journées sur 8 à 10 semaines pour :

- collecter et analyser des informations clés existantes (bilan, trésorerie, etc.),
- réaliser des entretiens internes (5 à 8) avec les principales fonctions concernées,
- effectuer des observations sur site et animer des ateliers de travail : performance opérationnelle, réduction des coûts, priorisation commerciale...

Bpifrance a développé 2 autres modules de conseil :

- "Module de conseil SUPPLY": "/aide/WJM_GSwMDA4v/bpifrance/module-de-conseil-supply.html",
- "Module de conseil 360 Rebond": "/aide/WJMPGSwMDA4v/bpifrance/module-de-conseil-360-rebond.html".

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Bpifrance et l'Etat financent 50% des coûts de la mission de conseil.

Les entreprises réalisant un CA > à 2 M€, la tarification est de : 10 jours hommes pour 4 000 € HT.

Ces prix s'appliquent dans la limite des stocks disponibles et jusqu'à 3 modules de conseil consommés

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**

Web : www.bpifrance.fr